

## LE/LA CONSEILLER/-ÈRE DIDACTIQUE

### PRÉSENTATION

La fonction de conseiller/-ère didactique existe pour la voie de préparation et pour chaque discipline ou famille de disciplines dans laquelle au moins un/e enseignant/e-fonctionnaire en période de stage (dénommé/e ci-après « stagiaire ») ou un/e enseignant/e-employé/e en période d'initiation (dénommé/e ci-après « employé/e ») de l'enseignement secondaire est formé/e.

Le/La conseiller/-ère didactique joue un rôle de régulateur au niveau de la discipline. Il/Elle assure le lien entre le module de la didactique de la ou des spécialités et la formation pratique dans le cadre de l'accompagnement.

Il/Elle met en réseau les conseillers/-ères pédagogiques et personnes de référence qui accompagnent les enseignant/e/s de sa discipline auprès de qui il/elle intervient.

Le/La conseiller/-ère didactique fait lui/elle-même partie d'un réseau constitué par les conseillers/-ères didactiques.

CONDITIONS CADRES	
Références au cadre légal	Articles 13, 19, 21, 36, 48, 51, 72 <sup>ter</sup> , 75, 77, 81 et 89-20 de la <a href="#">loi modifiée du 30 juillet 2015</a> portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale et article 3 du <a href="#">règlement grand-ducal du 22 août 2019</a> déterminant les modalités pratiques du stage, du cycle de formation de début de carrière, du certificat de formation pédagogique et de la période d'approfondissement.
Nomination	Le/La conseiller/-ère didactique est choisi/e parmi les enseignant/e/s fonctionnaires de l'enseignement postprimaire. Il/Elle est nommé/e par le ministre sur proposition de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) pour un mandat renouvelable de trois ans. Par groupe de dix stagiaires ou employé/e/s de première ou de deuxième année dans une spécialité, un conseiller didactique supplémentaire peut être nommé.
Lien hiérarchique	Le/La conseiller/-ère didactique agit sous l'autorité du/de la directeur/-trice de l'IFEN.
Décharge	Le/La conseiller/-ère didactique bénéficie d'1,5 leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire pour le/la premier/-ère enseignant/e-stagiaire ou employé/e et de 0,4 leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire par enseignant/e-stagiaire ou employé/e supplémentaire. Cette décharge n'est pas due pendant les périodes de suspension de stage du stagiaire.
Conditions requises	Le/La conseiller/-ère didactique adhère à la vision et aux valeurs de l'IFEN présentées sur <a href="http://www.ifen.lu">www.ifen.lu</a> . Il/Elle porte les valeurs de l'institution et assume une responsabilité professionnelle et morale. Le/La conseiller/-ère didactique effectue ses missions dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur. Le/La conseiller/-ère didactique doit se prévaloir d'au moins trois années de service à partir de sa nomination à la fonction.
MISSIONS ET ACTIVITÉS	
	<p><b>1. Le/La conseiller/-ère didactique coordonne l'organisation du module de la didactique de la ou des spécialités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il/Elle coordonne la conception et la mise en œuvre, dans le cadre d'une démarche pilotée par l'IFEN, du programme de formation du module de la didactique de sa discipline ou famille de disciplines en lien avec les modules relevant de la construction des savoirs, de la différenciation, de la motivation et de l'évaluation.</li> <li>– Il/Elle coordonne, dans le cadre d'une démarche pilotée par l'IFEN, l'équipe de formateurs/-trices intervenant dans le module de la didactique de sa</li> </ul>

	<p>spécialité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il/Elle garantit la qualité des cours dispensés dans le module de la didactique de sa spécialité ou famille de disciplines : en matière d’objectifs, de contenus et de méthodes.</li> <li>– Il/Elle dispense aux enseignant/e/s-stagiaires ou employé/e/s des séances du module de la didactique de sa spécialité ainsi que, dans la mesure du possible, des modules transversaux.</li> </ul>
	<p><b>2. Assurer la cohérence et la régulation des parcours de formation des enseignant/e/s-stagiaires ou employé/e/s :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il/Elle assure la cohérence du parcours personnalisé de l’enseignant/e-stagiaire ou employé/e dans le cadre de son accompagnement : supervision du parcours de formation, visite de terrain.</li> <li>– Il/Elle assure la cohérence et la régulation du dispositif d’accompagnement au niveau de la didactique de la spécialité.</li> <li>– Il/Elle organise, par des regroupements entre pairs, la mise en réseau des conseiller/-ères pédagogiques et personnes de référence de sa spécialité.</li> </ul> <p><b>3. Le/La conseiller/-ère didactique participe à l’évaluation du/de la stagiaire ou de l’employé/e :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il/Elle valide les bilans formatifs du/de la stagiaire ou de l’employé/e au cours de son parcours de formation.</li> <li>– Il/Elle participe à l’évaluation certificative et formative du/de la stagiaire ou de l’employé/e conformément aux dispositions des articles 48, 81 et 89-20 de la <a href="#">loi modifiée du 30 juillet 2015</a>.</li> </ul> <p><b>4. Le/La conseiller/-ère didactique assure le lien entre le dispositif de stage, le certificat de formation pédagogique et le développement curriculaire de la spécialité.</b></p> <p><b>5. Le/La conseiller/-ère didactique se forme dans le but de développer les compétences requises pour l’accomplissement de ses missions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Il/Elle porte un regard critique sur ses propres pratiques.</li> <li>– Il/Elle suit des formations organisées par l’IFEN.</li> <li>– Il/Elle participe à des regroupements entre pairs organisés par l’IFEN.</li> </ul> <p><b>6. Le/La conseiller/-ère didactique participe à l’évaluation du dispositif du stage.</b></p>
<b>COMPÉTENCES REQUISES</b>	
Compétences personnelles	<p>Le/La conseiller/-ère didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– est organisé/e et rigoureux/-euse.</li> <li>– fait preuve d’autonomie et assume les responsabilités liées à ses missions.</li> <li>– fait preuve d’une éthique exemplaire.</li> </ul>

Compétences sociales	<p>Le/La conseiller/-ère didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– montre de l’ouverture d’esprit et du respect à l’égard d’autrui.</li> <li>– est disponible et à l’écoute.</li> <li>– crée un climat de confiance, rassure et encourage.</li> <li>– sait travailler en équipe.</li> </ul>
Compétences méthodologiques	<p>Le/La conseiller/-ère didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– oriente ses démarches vers la recherche de solution.</li> <li>– fait preuve de capacité à analyser et à structurer.</li> <li>– sait gérer sa charge de travail et ses propres ressources de manière à répondre aux besoins du/de la stagiaire ou de l’employé/e, des conseillers/-ères pédagogiques et de l’institution.</li> </ul>
Compétences disciplinaires	<p>Le/La conseiller/-ère didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– connaît et respecte les politiques nationales éducatives et les programmes en vigueur.</li> <li>– a de solides références didactiques et pédagogiques.</li> <li>– sait lier les savoirs théoriques de la discipline à la pratique professionnelle.</li> </ul>
Compétences attendues en lien avec la fonction	<p>Le/La conseiller/-ère didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– est capable de superviser, en lien avec l’IFEN et en coopération avec une équipe de formateurs/-trices, le plan de formation du module de la didactique de la spécialité de sa discipline ou famille de disciplines.</li> <li>– connaît et applique les principes de l’accompagnement d’un/e stagiaire ou employé/e en vue de superviser l’action des conseillers/-ères pédagogiques dans sa discipline.</li> <li>– est en mesure d’analyser les situations et les démarches liées à la pratique professionnelle du/de la stagiaire ou employé/e pour adapter son suivi et sa supervision.</li> <li>– sait différencier ses approches et s’adapter dans le cadre de ses interactions avec les stagiaires ou employé/e/s et les autres intervenant/e/s du stage.</li> <li>– est capable de donner et de recevoir un feedback.</li> </ul>
Compétences à développer en lien avec la fonction	<p>Le/La conseiller/-ère didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– développe ses compétences en pédagogie pour adultes.</li> <li>– développe ses connaissances en vue d’appliquer les principes de la pratique réflexive.</li> <li>– développe ses connaissances en vue d’appliquer les principes de la communication dans le cadre de l’accompagnement d’un/e stagiaire ou employé/e.</li> </ul>